

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023



Ordre du jour
du Conseil Municipal du 27 novembre 2023 à 20H00

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2023
- 2/ Ouverture de crédits d'investissement
- 3/ Décision Modificative budgétaire n°5
- 4/ Baux ruraux
- 5/ Adhésion aux Contrat cadre et contrats particuliers proposés par Isère Fibre pour le raccordement des dispositifs de vidéoprotection
- 6/ Subvention au Comité d'Organisation du Comice Agricole de Vaulx-Milieu pour le Comice 2024 à Roche
- 7/ Demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour l'installation de la vidéo protection – modificatif
- 8/ Droit de Prémption Urbain
- 9/ Questions diverses

Ce Conseil Municipal se déroulera dans la Salle du Conseil en Mairie

Fait à Vaulx-Milieu, le 21 novembre 2023

Le Maire,
Dominique BERGER

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023



Mairie de Vaulx-Milieu
7 Place de l'Église
38090 VAULX-MILIEU

POUVOIR

Je soussigné(e) : Christine Seix
agissant en qualité de Conseillère municipale
donne pouvoir à Danielle Herminet
pour me représenter au Conseil Municipal du 27/11/2023
et effectuer tout vote, signer tout document.

Fait à Vaulx-Milieu

le 27/11/2023

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023



MAIRIE DE VAUX-MILIEU
7 Place de l'Eglise
38090 VAUX-MILIEU

POUVOIR

Je soussigné(e) LOUAIN Rémi
agissant en qualité de Conseiller municipal délégué
donne pouvoir à : RATONNAT Sicke
pour me représenter au Conseil Municipal du 27/11/2023
et être tout vote, signer tout document.

Fait à Vaulx-Milieu
le : 25/11/2023

Insérer ici deux photos passeport et deux

Bon pour pouvoir

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023



MAIRIE DE VAUX-MILIEU
7 Place de l'Eglise
38090 VAUX-MILIEU

POUVOIR

Je soussigné(e) Roselyna MAIRO
agissant en qualité de Conseillère Municipale
donne pouvoir à : Hélène Tassin
pour me représenter au Conseil Municipal du 27/11/2023
et émettre tout vote, signer tout document.

Fait à Vaulx-Milieu

le : 26/11/23

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023

Séance ordinaire du 27 novembre 2023

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-trois à 20h00, le Conseil Municipal de Vaulx-Milieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BERGER Dominique, Maire.

Présents : Mrs BASSIERE Didier, BRAULT Jean-Pierre, FERLET Daniel, GOUTTEFANGEAS René, LEHALLE Philippe, LOCATELLI Pascal, METTEM Yves, RIVOIRE Gérard, SORRO Jean-Michel, Mmes BEDDOUCHE Marie, BERNET Corinne, DARMET Lise, HANIQUE Danielle, MILLE Christiane, PETIT Pierrette, POUDEVIGNE Magaly, RATONNAT Silke, TOROSSIAN Hortense.

Excusés : GAUTIER Sébastien donne pouvoir à Danielle HANIQUE, LUQUAIN Rémi donne pouvoir à RATONNAT Silke, MATEO Roselyne donne pouvoir à TOROSSIAN Hortense.

Absent : /

Madame Lise DARMET a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 23/10/2023 :

Le compte-rendu de la séance du 23/10/2023 est approuvé.

Délibération n° 2023/48 : Budget 2024 : ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le premier adjoint en charge des finances expose :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 1^{er} janvier 2024, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif de 2024, la commune ne peut pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif de la commune 2024, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans la proportion des crédits d'investissement prévus en 2023.

Monsieur le premier Adjoint en charge des finances propose de porter cette ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25 % des crédits d'investissement ouverts en 2023 au titre du budget principal de la commune, comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
20	Immobilisations incorporelles	3000€	750€
21	Immobilisations corporelles	891 890,57€	222 972,64€
23	Immobilisations en cours	1 250 000€	312 500€

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'une ouverture de crédits d'investissement pour le budget principal de la commune d'un montant à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement prévues en 2023.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Mairie de Vaultx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023

René GOUTTEFANGEAS : Cette délibération est nécessaire pour lancer des investissements entre le 1er janvier et le vote du budget primitif, et elle est votée chaque année.

Délibération n° 2023/49 : Décision modificative budgétaire n°5

Monsieur le premier Adjoint en charge des Finances expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 à L2311-3, L2312-1 à L2312-4 et suivants ;

VU la demande de la Trésorerie en date du 19 octobre 2023 ;

Le lot n°4 – DIC ISOLATION – du marché de construction d'un centre périscolaire étant parvenu entre 65 et 80% de l'avancée du marché, l'avance d'un montant de 3 757,84 euros doit être récupérée.

Il convient donc d'émettre pour 3 757,84 euros :

- un mandat d'ordre budgétaire au chapitre 041 sur le compte d'imputation du marché (2313)
- un titre d'ordre budgétaire au chapitre 041 sur le compte d'imputation de l'avance (238)

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

Il est donc nécessaire de prévoir les crédits suivants :

530	Commune de VAULX-MILIEU	DM n°5 2023
Code INSEE	Budget Communal M14	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative N° 5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions	0.00 €	3 757.84 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 757.84 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	3 757.84 €	0.00 €	3 757.84 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 757.84 €	0.00 €	3 757.84 €
Total Général		3 757.84 €		3 757.84 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°5 présentée ci-dessus.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023

René GOUTTEFANGEAS : Une avance avait été accordée à l'entreprise DIC Isolation pour le marché de construction d'un centre périscolaire. Nous devons procéder à une écriture de régularisation pour annuler cette avance et créditer le compte du même montant.

Le menuisier s'est engagé à lever les réserves de la PMI pour le 7 décembre. L'ouverture du nouveau centre de loisirs devrait être possible avant les vacances de Noël.

Délibération n° 2023/50 : Baux ruraux – loyers 2023

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose :

Dans le cadre des baux signés avec différents agriculteurs et particuliers, les loyers des fermages de l'année 2023 s'établissent comme suit, conformément à l'arrêté du 18 juillet 2023, qui fixe l'indice départemental des fermages et sa variation, permettant l'actualisation du loyer des bâtiments d'exploitation et des terres nues ainsi que des maxima et des minima du loyer :

<i>Nom du locataire et adresse</i>	<i>N° de parcelle et lieu</i>	<i>Superficie</i>	<i>Prix en 2022 en €</i>	<i>Variation 5,63 %</i>	<i>Prix 2023 en €</i>
BERGER Dominique 24 rue de Belmont 38090 VAULX-MILIEU	Lot 4 Les Marais	2 ha 62 a 50 ca	154.3	8.69	162.99
	Lot 6 Les Marais	2 ha 68 a	146.47	8.25	154.72
	Lot 5 Les Marais	2 ha 68 a	172.93	9.74	182.67
	Lot 8 Les Marais	1 ha 93 a	89.6	5.04	94.64
	Lot 12 Les Marais	2 ha 65 a	248.87	14.01	262.88
	Lot 14 Les Marais	2 ha 65 a	227.46	12.81	240.27
	Parcelle A 283 Le Plan	44 a 35 ca	41.65	2.34	43.99
	Lot 7 Les Marais	2 ha 68 a	125.82	7.08	132.90
	Lot 10 Les Marais	2 ha 68 a	160.37	9.03	169.40
	Lot 11 Les Marais	2 ha 68 a	144.05	8.11	152.16
	Lot 13 Les Marais	2 ha 65 a	248.42	13.99	262.41
	Belmont parcelles AC30, B1262, B1264	1 ha 70 a 81 ca	78.38	4.41	82.79
TOTAL			1838.31		1941.82
REVELLIN-PIALET Gilles Chemin des Trois Eaux 38090 VAULX-MILIEU	Lot 2 Les Marais	1 ha 03 a 55 ca	155.73	8.77	164.50
	Lot 9 Les Marais	2 ha 70 a 50 ca	187	10.53	197.53
	Lot 19 Les Marais	2 ha 65	248.18	13.97	262.15
	Lot 1 Les Marais	2 ha 45 a 35 ca	161.21	9.08	170.29
	Lot 3 Les Marais	2 ha 46 a 65 ca	153	8.61	161.61
	Parcelle C 49	6 a 02 ca	1.41	0.08	1.49
	Lot 20 Les Marais	2 ha 65 a	247.68	13.94	261.62
		1 ha 00	79.45	4.47	83.92
	Parcelle B 1532 Panchaud	21 a 00	16.68	0.94	17.62
	Lot 2 bis Les Marais	1 ha 41 a 60 ca	209.83	11.81	221.64
	Ex Barral Les Marais	3 ha 41 a 60 ca	346.69	19.52	366.21
TOTAL			1 806.85		1908.59

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023

EARL DES MARAIS SEIGLE J. - RIVOIRE J. 38 rue de St Germain 38080 L'ISLE D'ABEAU	Parcelle A 288 Le Plan	19 a 10 ca	8.95	0.50	9.45
	Parcelle A 291 Le Plan	25 a 59 ca	11.74	0.66	12.40
	Parcelle B n° 1824p L'îlot des Sables	77 a 60 ca	79.43	4.47	83.90
	TOTAL		100.12		105.76
SIELANCZYK Didier – 79 route de Vienne – 38090 VAULX-MILIEU	Parcelle B 1532 Panchaud	3 a 50 ca	2.79	0.16	2.95
	TOTAL		2.79		2.95
VIGNON Daniel – 64 rue Centrale – 38090 VAULX-MILIEU	Lot 15 Les Marais	2 ha 65a	166.65	9.38	176.03
	Lot 16 – Les Marais	2 ha 65 a	164.69	9.27	173.96
	Lot 21 Les Marais	3 ha 75 a	154.93	8.72	163.65
	Parcelle A 177 Les Marais	24 a 90 ca	12.46	0.70	13.16
	Parcelle A 158 Les Marais	26 a 52 ca	11.68	0.66	12.34
	Parcelles A 111, 115, 142, 160, 837 les Marais A n°162 les Marais Villefontaine	1 ha 73 a 68 ca 22 a 53 ca	200.86	11.31	212.17
	Ex Barral Les Marais	6 ha 09 a	589.75	33.20	622.95
	Ex EPORA Culas	2 ha	193.68	10.90	204.58
TOTAL		1 494.69		1578.85	
VIGNON Joëlle – 34 rue de Belmont – 38090 VAULX- MILIEU	Lot 18 Les Marais	2 ha 65 a	236.32	13.30	249.62
	Lot 17 Les Marais	2 ha 65 a	197.11	11.10	208.21
TOTAL		433.43		457.83	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
ARRETE les loyers des fermages pour l'année 2023 conformément à la liste ci-dessus.

Délibération votée par 21 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

René GOUTTEFANGEAS : Les augmentations des baux sont fixées par arrêté préfectoral. Il existe 4 catégories de sols différentes en fonction de leur qualité, avec des prix différenciés.

- Délibération n° 2023/51 : Adhésion au contrat-cadre et contrats particuliers ISERE FIBRE pour le raccordement des dispositifs de vidéo protection

Madame l'Adjointe à la sécurité et à la voirie expose :

Dans le cadre de sa politique globale de sécurité et de prévention de la délinquance, la commune de Vaulx-Milieu souhaite mettre en œuvre un système de vidéo protection sur plusieurs sites. Une étude de réseau a déterminé les points de raccordement sur le réseau THD (Très Haut Débit) du Département de l'Isère.

Le Département déploie un Réseau d'Initiative Publique (RIP Isère THD), qui propose des offres d'accès en fibre optique de type grand public (offres «FTTH» : 450 000 locaux raccordables d'ici mi-2025), et des offres professionnelles sur fibre dédiée (offres «FTTE» sur tout le territoire depuis 2022, à destination des entreprises et des sites publics).

Ce réseau est cofinancé par les collectivités territoriales, par l'intermédiaire des EPCI, qui contribuent au RIP Isère THD à hauteur de 100 € par prise. Pour la CAPI, cela représente une participation de 3 748 800 € (versement échelonné jusqu'en 2025, cf. Convention bipartite d'application du pré-accord relatif à couverture de l'Isère en Très Haut Débit).

Le RIP Isère THD est déployé et exploité dans le cadre d'une délégation de service public affermo-concessive attribuée à l'opérateur Isère Fibre (filiale du groupe ALTICE/XP Fibre), pour une durée de 25 ans. Le délégataire de service public commercialise le réseau auprès des usagers que sont les Fournisseurs d'Accès à Internet grand public, les opérateurs professionnels, mais également les collectivités territoriales.

Le catalogue de service de la DSP propose, entre autres, la possibilité pour un usager (en l'espèce, la collectivité) :

- D'acquérir un droit d'usage irrévocable d'une durée de 20 ans (IRU : Indefeasible Rights of Use) sur un pack de 10 lignes en fibre optique FTTX (= fibres issues d'un boucle locale optique mutualisée), pour un montant de 15 000 €.
- D'acheter des prestations d'hébergement des équipements actifs télécom au sein du Nœud de Raccordement Optique (NRO de rattachement de la commune), telles que décrites en annexes (cf. chiffrage global proposé par Isère Fibre).

L'achat d'un IRU par une collectivité est une dépense d'investissement, amortissable en comptabilité publique. A noter que l'acquisition de ce droit d'usage de long terme ne nécessite pas une mise en concurrence, du fait qu'il est considéré comme un bien immobilier.

L'objectif pour la commune est donc de souscrire pour un montant d'investissement de 15 000€, un droit d'usage (IRU) de 20 ans pour un pack de 10 lignes FTTX (FON GFU FTTX) et les prestations associées (hébergement des équipements actifs au NRO, frais de raccordement (FAR) d'un montant de 2 800€, et frais d'accès au

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023

service (FAS) d'un montant de 2 000€ pour le raccordement des 10 caméras de vidéoprotection à déployer) auprès du RIP Isère THD.

Durée de fin de chantier : 4 mois à date de commande

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les dépenses et le calendrier de conduite de l'opération d'installation de la fibre décrits dans la délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats proposés par le délégataire Isère Fibre en lien avec cet engagement financier, à savoir : Convention-cadre, Conditions Particulières Service Hébergement, Conditions Particulières DSP service de connectivité optique IRU FON et Maintenance GFU FFTX.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Magaly POUDEVIGNE : Suite à une réunion le 2 novembre 2023, le dossier sur la fibre avance et nous allons pouvoir finaliser ce projet. Depuis un an des problématiques d'ordre technique ont ralenti le dossier.

La présente délibération porte sur trois conventions : l'aspect financier, le droit de raccordement et la délégation au service public. Sept lignes de raccordement seront installées : place de la Poste, place de l'Eglise, place de la Fontaine, Centre Technique Municipal et les trois écoles. Trois autres lignes seront déployées ultérieurement : le nouveau centre de loisirs ALOHA, la salle des fêtes et le gymnase. L'investissement global est de 150 000€ et le coût annuel est de maximum 10 000€. Cette vidéo protection constitue un plus pour la commune et vient en complément des actions de la gendarmerie et de la Police Municipale. Les vidéos peuvent être visionnées sur réquisition de la Préfecture.

- Délibération n° 2023/52 : Subvention au Comité d'Organisation du Comice Agricole de Vaulx-Milieu

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

Dans le cadre de l'organisation du Comice Agricole du Nord Dauphiné, qui se tiendra les 7 et 8 septembre 2024 à Roche, le Comité d'Organisation du Comice Agricole de Vaulx-Milieu a sollicité la Mairie pour l'attribution d'une subvention. Le COCA de Vaulx-Milieu est chargé de fabriquer un char qui sera présenté lors du prochain Comice Agricole, ce qui implique des frais de fonctionnement pour l'achat des matériaux et fournitures.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer au Comité d'Organisation du Comice Agricole de Vaulx-Milieu une subvention d'un montant de **1 200 €** (mille deux cent euros).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer la subvention proposée.

Délibération votée par 21 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

René GOUTTEFANGEAS : En 2024 le Comice Agricole se déroulera à Roche et la mairie prévoit d'accorder une subvention de 1 200€ pour représenter la Commune de Vaulx-Milieu lors du défilé. En 2015 la subvention était de 1 041,12€. En 2019 le Comice Agricole n'a pas demandé de subvention.

- Délibération n° 2023/53 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour l'installation de la vidéo protection - modificatif

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

La Municipalité a sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes une subvention pour le projet d'installation de la vidéo protection sur le territoire communal lors du Conseil Municipal du 17 juillet 2023,

Le Département a dernièrement annoncé que dans le cadre de sa politique de sécurité il souhaitait accompagner les communes iséroises dans leurs projets d'installation de vidéo protection sur les espaces publics.

Par conséquent, il convient de modifier le plan de financement initialement présenté en sollicitant également le Département de l'Isère sur ce projet.

Le coût global de l'opération est estimé à 91 911,34€ HT et le financement prévisionnel modifié s'établit ainsi :

- Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 45 955,67 € (50%)
- Subvention du Département de l'Isère : 20 000€ (21,76%)
- Autofinancement : 25 955,67 € (28,24%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère les subventions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que le coût des opérations est prévu en section d'investissement au Budget Prévisionnel 2023 au compte 2135.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

René GOUTTEFANGEAS : La partie subventionnable est le matériel. La fibre n'est pas subventionnable. Le taux maximum de participation est demandé à la Région et au Département. Si ces subventions sont accordées, l'autofinancement sera de 25 955,67.

- Délibération n° 2023/54 : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire expose :

Six projets de vente ont été notifiés à la Mairie. Il s'agit des biens suivants, soumis au Droit de Prémption Urbain :

- Un lot de copropriété n°4, non bâti, issu des parcelles cadastrées B n° 201, 202, 206, 247, 248 sises 67 routes de Vienne ;
- Un lot de copropriété n°1, bâti, issu des parcelles cadastrées B n° 201, 202, 206, 247, 248 sises 67 routes de Vienne ;
- Un tènement immobilier cadastré AB n° 850, 851, 854 sis 3 rue Centrale ;
- Un tènement immobilier cadastré AB n° 35 et 41 sis 51 rue Centrale ;
- Un tènement immobilier cadastré AB n° 816, 817, 818 sis 2 route de Four ;
- Une maison d'habitation cadastrée AC n° 473 sise 14 rue de Montgeard ;

Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il est proposé à l'assemblée de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain à l'occasion de leur mise en vente.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain à l'occasion de la mutation des biens décrits ci-dessus pour les déclarations d'intention d'aliéner n° 25 et 26 déposées respectivement en mairie les 25 et 26/10/2023 et les n° 27, 28, 29 et 30 déposées respectivement en mairie les 16, 17, 18 et 23/11/2023.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Informations diverses :

Dominique BERGER :

Le Major DEVAUX vient de prendre le commandement de la brigade de L'Isle d'Abeau qui regroupe 5 communes dont Vaulx Milieu. Il nous a remis un compte rendu des actions de la gendarmerie sur les années 2021 et 2022. N'hésitez pas à poser des questions suite à la lecture de ce rapport.

Le nouvel interlocuteur auprès de la SARA pour le projet de lotissement de la Cime de Vaulx est M. DA COSTA qui est arrivé il y a 2 semaines. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté du Préfet. Les travaux de décapage pourraient démarrer en février et les travaux du lotissement à l'automne 2024.

Dates à retenir :

- 16 décembre 2023 : Sainte Barbe à la salle des fêtes de Vaulx Milieu
- 6 janvier 2024 : vœux du Maire à la population
- 11 janvier 2024 : vœux aux entreprises au Recept'

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023

- 19 janvier 2024 : Vœux au personnel de la commune au restaurant Le 101 Express

Silke RATONNAT : Le nouveau site Internet de la commune sera mis en ligne prochainement, il sera fonctionnel et pratique.

Le Maire remercie la commission Communication qui a travaillé activement sur la création du site.

Le prochain Vaulx Nouvelles sortira mi-janvier et non pas mi-décembre comme prévu. Un article sur l'aménagement autour de l'ancienne gare est prévu.

Retour sur la matinée compostage du 4 novembre : le public est venu nombreux, les formatrices étaient très satisfaites de l'intérêt manifesté. 45 composteurs ont été vendus (pour 30 maximum lors de manifestations similaires). Si d'autres personnes sont intéressées elles peuvent réserver des composteurs sur le site du SMND. La Mairie a pris en charge 10€ sur un coût total de 40€ par composteur. Le SMND propose une formation sur la gestion des déchets chaque année.

Début 2024 le SMND rencontrera la commune pour discuter des points d'apports volontaires et des composteurs collectifs.

Jean Michel SORRO : Une réunion doit avoir lieu pour travailler sur les statuts de l'association des jardins collectifs. 3 personnes sont volontaires pour le bureau.

Pascal LOCATELLI : Une personne sortante et deux personnes entrantes pour le bureau du Comité des Fêtes. Le CDF organise un réveillon dans la salle des fêtes (des flyers sont distribués dans les boîtes aux lettres).

Hortense TOROSSIAN : Le marché artisanal s'est bien passé. Dans l'ensemble les exposants étaient contents de leur journée.

Le Maire remercie l'équipe organisatrice pour l'application des consignes de sécurité du plan Vigipirate renforcé.

Le Téléthon aura lieu le vendredi 1^{er} décembre. 52 participants sont attendus au tournoi de hand dans le gymnase. Animations prévues dans la salle des fêtes : stand du père Noël, magicien et démonstrations des associations. Animations prévues en extérieur : cage de foot, pétanque et restauration. Les recettes seront intégralement reversées au Téléthon.

Christiane MILLE : Les personnes qui souhaitent s'inscrire pour la distribution des colis le samedi 16 décembre doivent compléter une fiche. L'Assemblée Générale du CCAS aura lieu le mardi 8 novembre à 14H. Le spectacle de Noël des enfants est organisé le vendredi 15 décembre : nous sommes à la recherche d'un volontaire pour jouer le rôle du Père Noël.

Gérard RIVOIRE : Les travaux d'enfouissement des réseaux de l'avenue de la Gare avancent rapidement. L'éclairage public doit être coupé jusqu'au 15 décembre. Des problèmes de raccordement à la fibre persistent sur la rue de la Rochette. Le Maire propose d'intervenir pour faire accélérer les travaux. La dalle du container à verre de Belmont sera goudronnée.



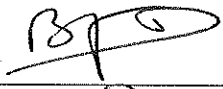

Prochain Conseil Municipal :
lundi 18 décembre 2023
salle du Conseil Municipal

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 27 novembre 2023

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2023-48	Budget 2024 : ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-49	Décision modificative budgétaire n°5	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-50	Baux ruraux : loyers 2023	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1
2023-51	Adhésion au contrat-cadre et contrats particuliers ISERE FIBRE pour le raccordement des dispositifs de vidéo protection	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-52	Subvention au Comité d'Organisation du Comice Agricole de Vaulx-Milieu	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1
2023-53	Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour l'installation de la vidéo protection – modificatif	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-54	Droit de Préemption Urbain	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 novembre deux mil vingt-trois et, ont signé le Maire et la Secrétaire

Signatures

BERGER Dominique	Maire	
DARMET Lise	Elue	

Listes des membres présents :

BASSIERE Didier
 BEDDOUCHE Marie
 BERGER Dominique
 BERNET Corinne
 BRAULT Jean-Pierre
 DARMET Lise
 FERLET Daniel
 GOUTTEFANGEAS René
 HANIQUE Danielle
 LOCATELLI Pascal
 METTEM Yves
 MILLE Christiane
 PETIT Pierrette
 POUDEVIGNE Magaly
 RATONNAT Silke
 RIVOIRE Gérard
 SORRO Jean-Michel
 TOROSSIAN Hortense